

Conakry, le 06/08/2024

Monsieur le Président de la Fédération
Guinéenne de football (FGF)

Objet : Lettre de désapprobation

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, tous membres élus du Comité Exécutif (COMEX) de la Fédération Guinéenne de Football (FGF), venons, par le présent courrier, vous notifier notre désaccord par rapport à la façon dont vous persistez à mener notre administration fédérale.

En effet, nous avons le devoir de vous rappeler que la gouvernance fut un des principaux axes de notre campagne électorale. Au-delà, durant toutes ces années qui ont précédé notre élection, nous avons combattu avec abnégation et véhémence la mauvaise gouvernance qui caractérisait l'administration fédérale. Cette gouvernance se traduisait notamment par l'abus de pouvoir, la violation des textes réglementaires, la délinquance financière, la gestion solitaire des affaires de la FGF etc.).

Monsieur le Président, dès les premiers instants de notre élection, le 06 janvier 2024, vous vous êtes inscrit dans une logique de violation des dispositions statutaires et réglementaires et dans une opacité dans la gestion financière de la Fédération Guinéenne de Football et ce, malgré les multiples tentatives, de notre part, pour vous rappeler à la normalité.

Actuellement, même les deux sessions ordinaires mensuelles ne sont pas respectées alors que la téléconférence et la visio-conférence sont autorisées par nos statuts.

Aujourd'hui, nous avons l'obligation et le devoir de respecter et faire respecter nos engagements vis-à-vis de nos électeurs et de la Nation.

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas continuer à vous laisser mener ce Comité à la dérive dans le seul souci de préserver la cohésion et l'harmonie au sein de l'équipe fédérale au détriment du football dont nous avons la charge de protéger et le devoir de promouvoir.

C'est pourquoi, de manière officielle, nous, signataires du présent courrier, venons vous exprimer notre désapprobation à toutes les décisions de nomination et autres que vous avez prises sans une concertation préalable avec les membres du Comité Exécutif que nous constituons.

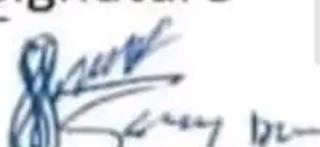
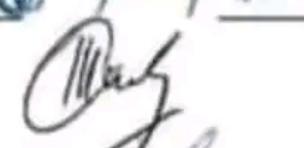
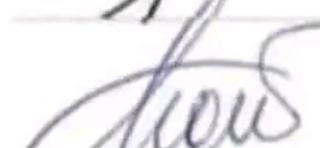
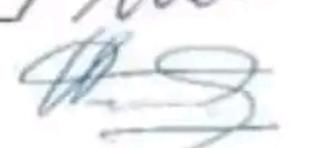
Ces décisions unilatérales, y compris celle mettant fin à la collaboration avec le sélectionneur de l'équipe nationale (Syli A), de son staff et la nomination d'un directoire transitoire, ne sauraient nullement nous engager dans la mesure où, nous n'avons pas été associés à la prise de ces décisions.

En conséquence, et dans le but respecter les articles 38 et 39 des statuts de la FGF, nous vous exhortons de bien vouloir reconsidérer vos décisions prises unilatéralement en vue de leur examen préalable par le comité fédéral. Dans le cas échéant, nous nous réservons le droit de saisir les organes compétents en la matière.

En vous faisant parvenir le présent courrier, nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes dispositions utiles.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos sentiments sportifs, les meilleurs.

Ont signé :

NO	Prénoms et Noms	Fonction	Signature
1	Sory DOUMBOUYA	Vice-Président	
2	Mamadou BARRY	Vice-Président	
3	Mohamed L. NABE	Membre	
4	Hassimiou DIALLO	Membre	
5	Maka TRAORE	Membre	
6	Alpha Amadou HANN	Membre	
7	Arsène BANGOURA	Membre	